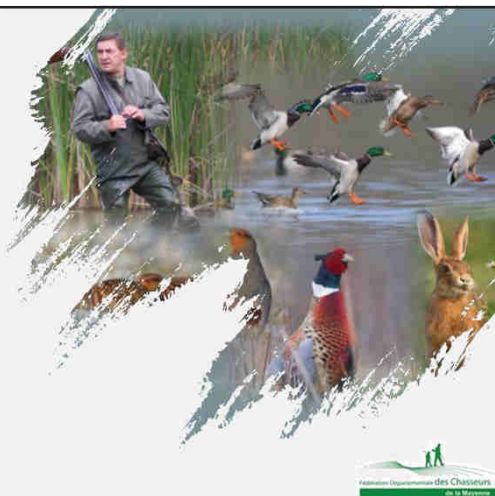


**92^{ème} Assemblée
Générale
2019**
samedi 27 avril

Fédération des
Chasseurs
de La Mayenne



ORDRE du JOUR

- Accueil
- Rapport Moral du Président
- Adoption des modifications du Règlement Intérieur
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 21 avril 2018
- Compte-rendu financier et approbation des comptes 2017-2018



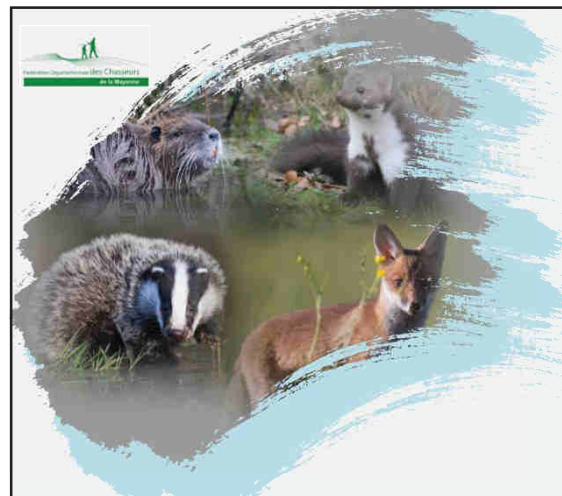
ORDRE du JOUR

- Fixation des cotisations fédérales 2019-2020
- Tarifs des contrats de services 2019-2020, bracelets et autres,
- Contribution territoriale obligatoire,
- Budget 2019-2020,



ORDRE du JOUR

- Comptes rendus des Commissions, Intervention ENEDIS
- Acquisition ou vente d'immeubles,
- Interventions et questions diverses.





Règlement intérieur - Titre IV

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre IV – Administration de la Fédération	Titre IV – Administration de la Fédération
Article 13	//	<p>Les résolutions de l'assemblée générale, à l'exception du scrutin électoral, sont votées à « main levée » sauf si un adhérent présent à l'assemblée générale demande un vote à scrutin secret, conformément à l'article 11 du statut de la Fédération.</p> <p>En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.</p> <p>Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.</p> <p>La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.</p> <p>Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.</p> <p>L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.</p> <p>Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.</p> <p>La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.</p> <p>... / ...</p>

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION

Règlement intérieur - Titre I

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre I – Contrat de Services	Titre I – Contrat de Services
Article 1	<p>L'adhésion permet avec la surveillance du territoire de chasse dans le cadre d'un contrat de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bénéficier du concours financier et technique de la Fédération pour tous les aménagements et efforts en matière de repeuplement, - d'obtenir l'assistance juridique de la Fédération, - de participer aux travaux de l'Assemblée Générale annuelle et ainsi de prendre part à l'organisation de la chasse dans le département. - de bénéficier d'une assurance "organisateur de chasse". 	<p>L'adhésion permet dans le cadre d'un contrat de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bénéficier du concours financier et technique de la Fédération pour tous les aménagements et efforts en matière de repeuplement, de bénéficier de l'assistance des techniciens pour le suivi des territoires, - d'obtenir l'assistance juridique de la Fédération, avec le suivi des procédures judiciaires, - de participer aux travaux de l'Assemblée Générale annuelle et ainsi de prendre part à l'organisation de la chasse dans le département. - de bénéficier d'une assurance "organisateur de chasse". <p>... / ...</p>

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION

Règlement intérieur - Titre I

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre I – Contrat de Services	Titre I – Contrat de Services
Article 2	<p>Pour souscrire un contrat de services, tout propriétaire ou détenteur du droit de chasse est appelé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à compléter un bulletin d'adhésion, - à fournir le(s) plan(s) détaillés du (des) territoire(s) de chasse en deux exemplaires. <p>Le détenteur du droit de chasse joindra en outre deux exemplaires du (des) bail (baux) de chasse. Il s'engage à signaler à la Fédération, par écrit et dans les meilleurs délais, toute modification de son territoire.</p>	<p>Pour souscrire un contrat de services, tout propriétaire ou détenteur du droit de chasse est appelé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à compléter un bulletin d'adhésion, - à fournir le(s) plan(s) détaillés du (des) territoire(s) de chasse en deux exemplaires. <p>Le détenteur du droit de chasse joindra en outre deux exemplaires du (des) bail (baux) de chasse ou justificatifs de sa propriété. Il s'engage à signaler à la Fédération, par écrit et dans les meilleurs délais, toute modification de son territoire.</p>

... / ...

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION

Règlement intérieur - Titre II

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre II – Aide à l'amélioration de la chasse	Titre II – Aide à l'amélioration de la chasse
Article 7	<p>La Fédération peut mettre à la disposition de ceux-ci ses différents services technique et de garderie pour l'organisation des opérations de comptage, quelle que soit l'espèce concernée, pour le marquage du gibier de repeuplement et ce sous réserve d'un accord préalable, fonction de l'intérêt de ce comptage et des disponibilités.</p>	<p>La Fédération peut mettre à la disposition de ceux-ci ses différents services techniques pour l'organisation des opérations de comptage, quelle que soit l'espèce concernée, pour le marquage du gibier de repeuplement et ce sous réserve d'un accord préalable, fonction de l'intérêt de ce comptage et des disponibilités.</p>

... / ...

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION

Règlement intérieur - Titre IV

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre IV – Administration de la Fédération	Titre IV – Administration de la Fédération
Article 10	<p>La Fédération est administrée par un Conseil de 16 membres élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans, conformément à l'article 5 du statut de la Fédération.</p> <p>Le Conseil d'Administration élit un bureau qui comprend 7 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président, - Deux Vice-Présidents, - Le Secrétaire, - Le Secrétaire-Adjoint, - Le Trésorier - Le Trésorier Adjoint. <p>Le Président est nommé pour 3 ans, conformément à l'article 6 du statut.</p> <p>Ce bureau est élu pour 3 ans par le Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement du Président.</p>	<p>La Fédération est administrée par un Conseil de 16 membres élus pour 6 ans, au scrutin de liste par l'assemblée générale, conformément à l'article 5 du statut de la Fédération.</p> <p>Le Conseil d'Administration élit un bureau qui comprend 7 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président, - Deux Vice-Présidents, - Le Secrétaire, - Le Secrétaire-Adjoint, - Le Trésorier - Le Trésorier Adjoint. <p>Le bureau est élu pour 6 ans, conformément à l'article 6 du statut de la Fédération.</p>

... / ...

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION


Règlement intérieur - Titre V

Articles	Version 2003	Version 2019
	Titre V – Timbre Grand Gibier	Titre V – Timbre Grand Gibier DEPARTEMENTAL
Article 14	<p>Afin de permettre une participation spécifique des chasseurs de grand gibier (chevreuil, cerf, sanglier) à l'indemnisation, à la prévention des dégâts commis par ceux-ci, et à l'information des chasseurs de grand gibier, il sera acquitté une cotisation spécifique par tout chasseur de Grand Gibier, dite "timbre grand gibier". Le montant de cette cotisation est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.</p>	<p>Afin de permettre une participation spécifique des chasseurs de grand gibier (Chevreuil, cerf, sanglier) à l'indemnisation, à la prévention des dégâts commis par ceux-ci, et à l'information des chasseurs de grand gibier, il sera acquitté une cotisation spécifique par tout chasseur de Grand Gibier, dite "timbre grand gibier". Le montant de cette cotisation est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.</p>

fin

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION



Etes-vous d'accord sur ce Règlement Intérieur modifié ?

1

 Oui

2

 Non

3

 Abstention

Assemblée Générale - 27 avril 2019 REGLEMENTATION
LEGISLATION



RECOMMANDATIONS DANS LA PRATIQUE DE LA CHASSE

- Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, laissez les sécher.
- Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.
- Anticitez l'arrêt de la voiture devant le parcours de chasse de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.
- Ne portez pas dans un véhicule de porteur les produits ou les animaux tués à la chasse et ne laissez pas entrer votre chien ou votre valise.

NETTOYAGE

- Nettoyez les bottes, les vêtements et le matériel de chasse.
- Bottes, chaussures, matériel, nettoyez soigneusement la tige, les bords et le sang en frottant soigneusement à l'eau savonneuse dans une baignoire.
- Nettoyez les gants en machine à laver.
- Nettoyez la zone de stationnement de votre véhicule.

ASTUCE

Vous pouvez utiliser au choix :

- un sac-brosse
- un nettoyeur haute pression (Kärcher)
- une brosses, une brosse et du savon.

DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de la PPA.
- Après l'arrivée de nouveaux chasseurs, utilisez un produit virucide pour nettoyer le matériel, les vêtements et le matériel de chasse.

Quand déclencher une alerte ?

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collants).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements très atypiques (haines, hostilité, recherche de parts d'œuf).

Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR

Fédération Départementale des Chasseurs Service Départemental de l'ONCFS
02-43-53-09-32 ☎ 02-43-68-69-73 ☎

Les chasseurs jouent un rôle clé, soyez vigilants !

Classement des ESPECES GROUPE 2


Le Renard


La Corneille noire


Le Corbeau freux


La Fouine

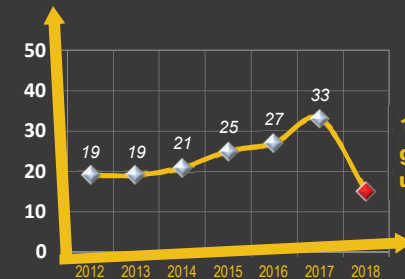

La Pie bavarde

FORMATION ET EDUCATION

GARDES-CHASSE PARTICULIERS

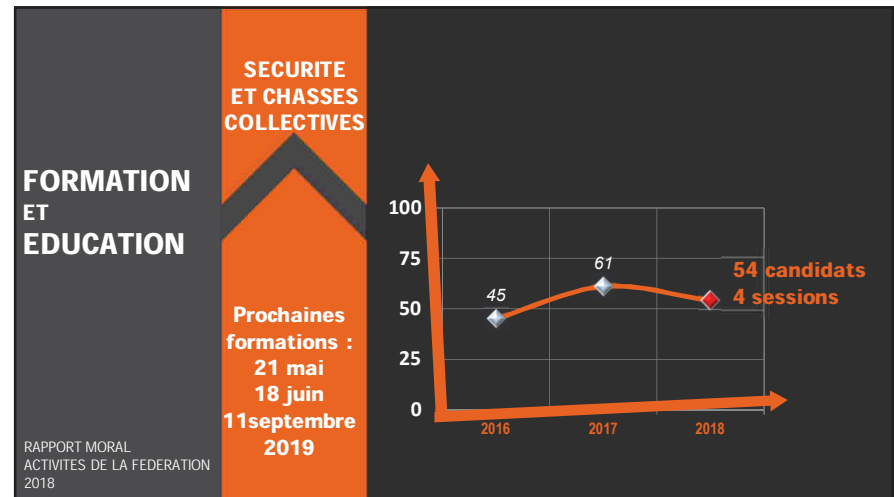
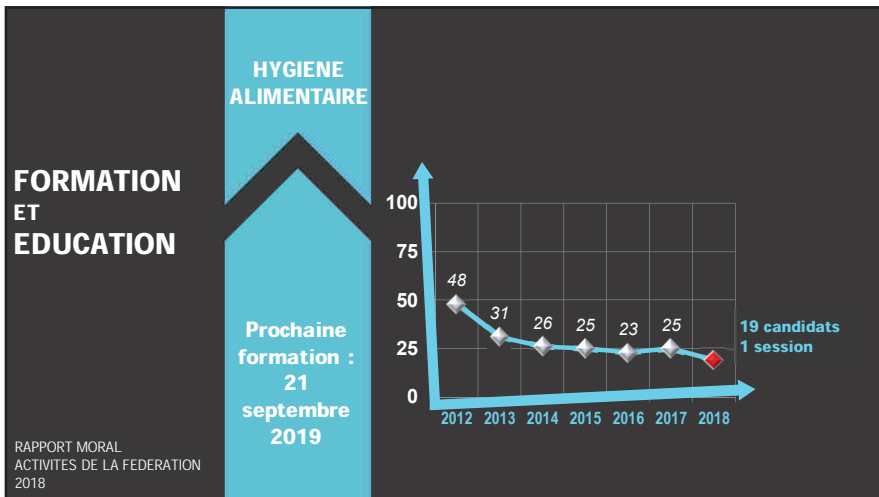
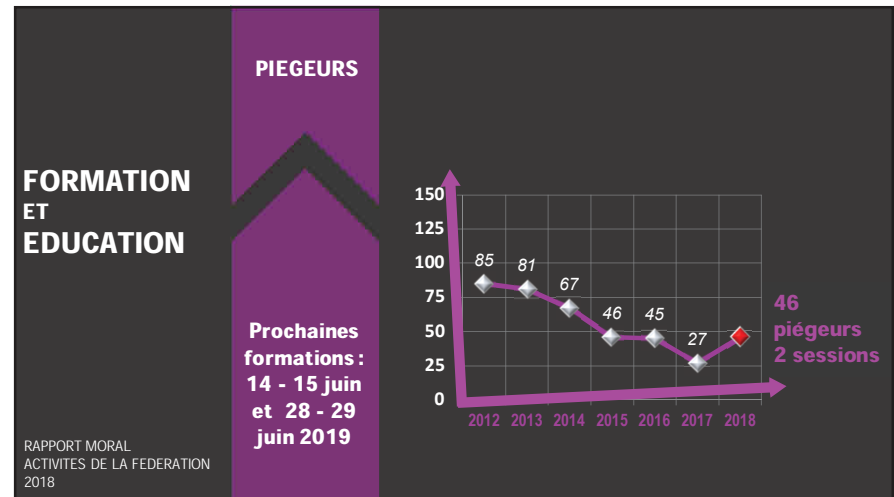
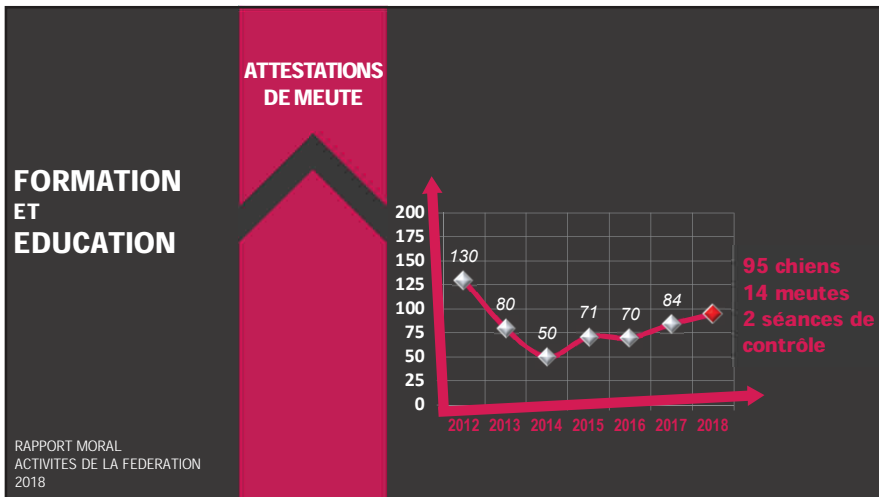
Prochaine formation : 27 au 29 mai 2019

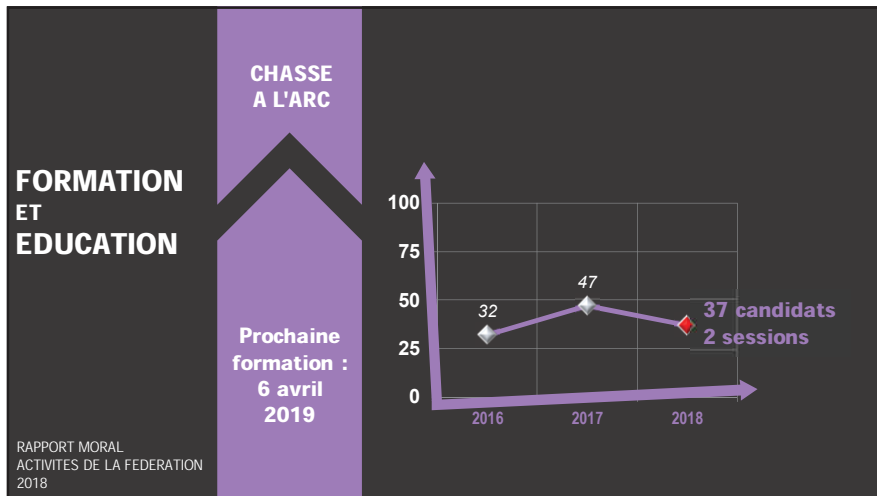
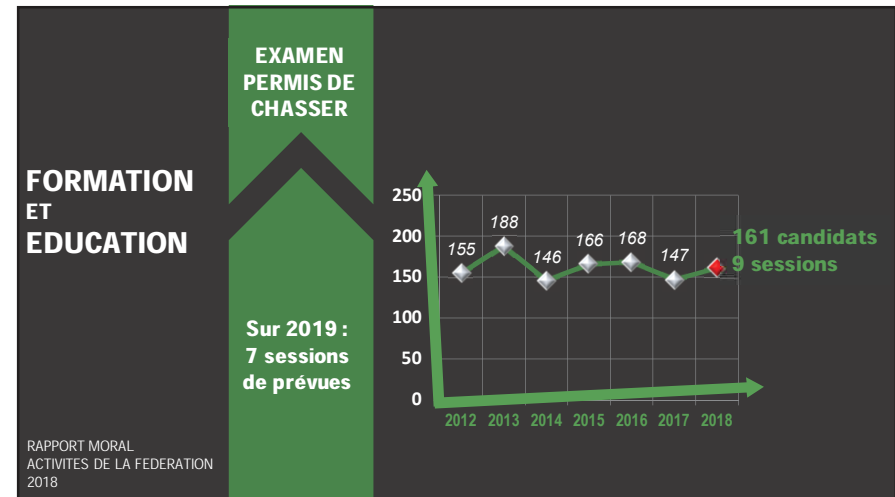
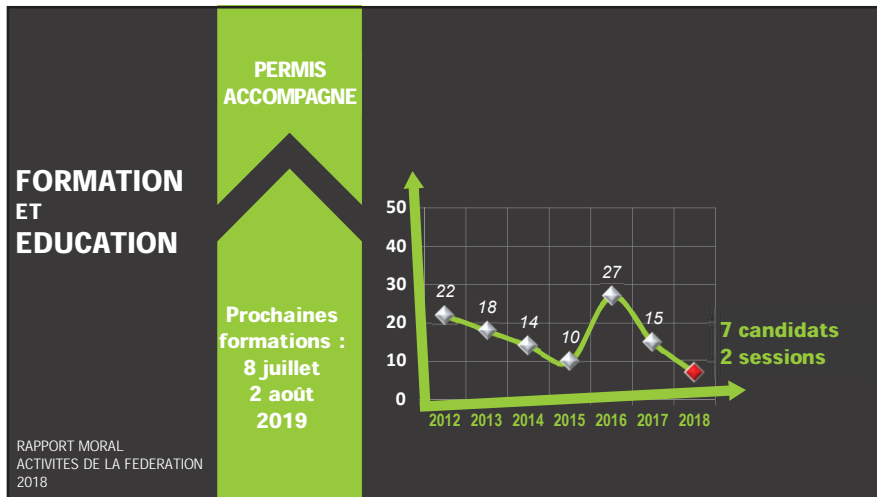
15 gardes un stage



Année	Nombre de Gardes-Chasse Particuliers
2012	19
2013	19
2014	21
2015	25
2016	27
2017	33
2018	15

RAPPORT MORAL ACTIVITES DE LA FEDERATION 2018





FORMATION ET EDUCATION

ASSOCIATION DES CHASSEURS A DES ACTIONS TECHNIQUES DE TERRAIN

BECASSES
Baguages :
· 12 sorties de nuit à 2 techniciens plus 1 ou 2 chasseurs en plus à chaque sortie.

LIEVRES et CHEVREUILS
comptages nocturnes :
· 106 circuits de comptage nocturne parcourus 3 fois avec 1295 bénévoles.

FAISANS
comptages :
· 15 séances conduites par 1 à 2 techniciens renforcés par 236 bénévoles.

PERDRIX
comptages :
· 1 séance réalisée avec 15 bénévoles.

RAPPORT MORAL
ACTIVITES DE LA FEDERATION
2018

FORMATION ET EDUCATION

PROJETS PEDAGOGIQUES destinés aux scolaires

- 2 animations sur le sentier pédagogique
- 5 stages d'observation de 3 jours pour des élèves de 4^{ème} et 3^{ème},
- Partenariat avec le Lycée Rochefeuille : 7 stagiaires de Seconde, Première et Terminale de la section Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

RAPPORT MORAL
ACTIVITES DE LA FEDERATION
2018

FORMATION ET EDUCATION

SANGLIER COURANT

RAPPORT MORAL
ACTIVITES DE LA FEDERATION
2018

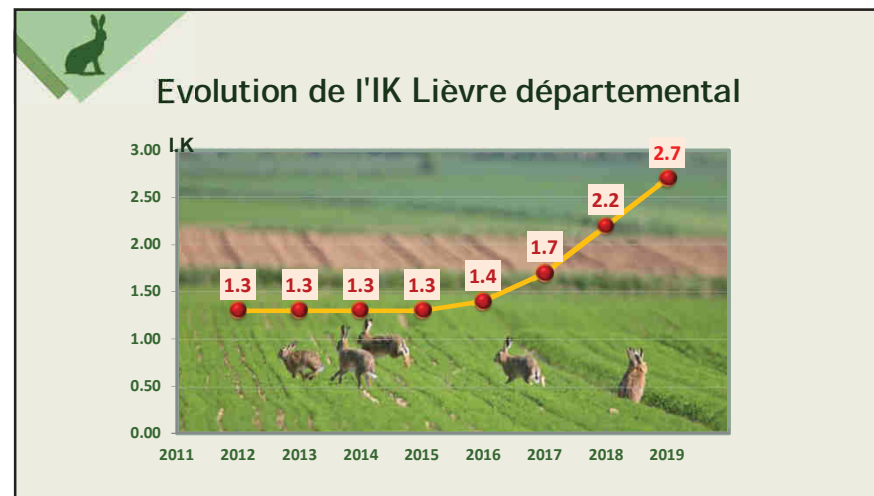
61 séances depuis son lancement



Propositions saison 2019-2020 TEMPS DE CHASSE

1 Ouverture Générale
DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019

2 Fermeture Générale
SAMEDI 29 FEVRIER 2020

“ Pourquoi participer à l'opération « Balance ton nid » ? ”

En France, les zones humides couvrent 1,5 millions d'hectares (2% du territoire métropolitain), et on estime qu'environ 2,5 millions d'hectares de zones humides ont disparu au cours du 20^{ème} siècle. Ces milieux sont aussi bien menacés quantitativement que qualitativement.

Le principe de l'utilisation durable, selon lequel la pratique des usages peut être un instrument qui contribue à la biodiversité (Article L. 110-1 du Code de l'Environnement) est pour l'ANCCO une évidence. De nombreuses zones humides en France sont encore fonctionnelles grâce à leurs vocations cynégétiques et l'action des chasseurs.

La perte de qualité des habitats doit nous amener à renforcer nos actions pour favoriser la reproduction naturelle des espèces. Notre responsabilité est encore plus grande pour les espèces chassées.

La pose de nids artificiels est une réponse adaptée pour faciliter la reproduction des oiseaux d'eau. Depuis quelques années, le nid tubulaire fait ses preuves en France.

Ce système de tige en grillage nous vient d'Amérique du Nord. Il a été créé et développé dans les années 90 pour attirer le nid de des canards de canards colvert. Les Anglais l'utilisent depuis quelques années maintenant avec le même succès. Facile à réaliser et peu coûteux, son installation en pleine eau limite le dérangement et la prédation.

Si vous souhaitez participer à l'aventure de notre pratique, n'hésitez plus :

Balance ton nid

Comment fabriquer un nid tubulaire ?

- 1 ÉTAPE**
Prendre un morceau de grillage à mailles rondes type 10*5 de 2 mètres de longueur et 1 mètre de largeur.
- 2 ÉTAPE**
Réaliser un cylindre de 25-30 cm de diamètre.
- 3 ÉTAPE**
Recouvrir le grillage qui reste d'une couche de foin de 10 à 15 cm d'épaisseur.
- 4 ÉTAPE**
Rouler le cylindre en maintenant une forte tension de façon à réaliser un nouveau cylindre qui emprisonne le foin entre 2 couches de grillage.
- 5 ÉTAPE**
Fermer le cylindre à l'aide de la pince à agrafes.

Matériel
Grillage, foin, pince à agrafes, pince coupante, piquet de support du nid

PARTENARIATS







Mise à disposition du site de la Vigneule


TELETHON 2018 à Montfleurs au mois d'octobre

La Fédération a accueilli "les Quaders"

250 quads, 180 motos et 20 SSV.



RESOLUTION



Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance du nouveau Règlement Intérieur, adoptent ce Règlement modifié

à Louverné, le 27 avril 2019

Assemblée Générale - 27 avril 2019

REGLEMENTATION
LEGISLATION

92^{ème} Assemblée Générale
2019
 samedi 27 avril

Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

Rapport FINANCIER

Yves-Hubert GUENIOT

Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

Rapport financier - section GÉNÉRALE

Chasseurs en Mayenne

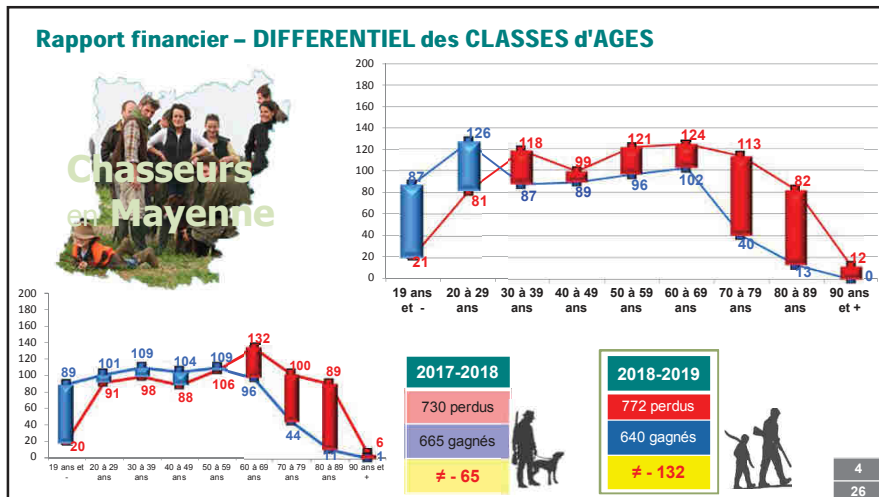
7 675 - 1,72% - 132 = 7 543

Rapport financier – REPARTITION des CLASSES d'AGES

Chasseurs en Mayenne

Classe d'âge	Pourcentage
19 ans et -	22 %
20 à 29 ans	
30 à 39 ans	
40 à 49 ans	
50 à 59 ans	33 %
60 à 69 ans	24 %
70 à 79 ans	
80 à 89 ans	21 %

4 / 26

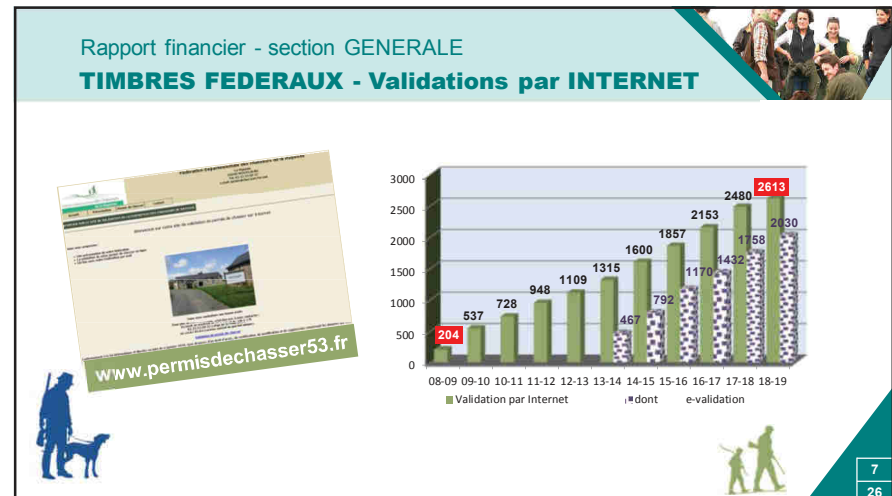
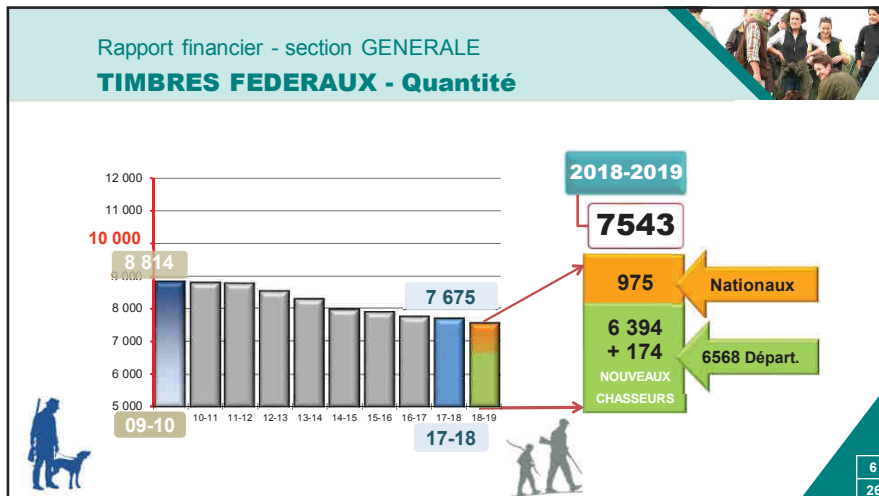


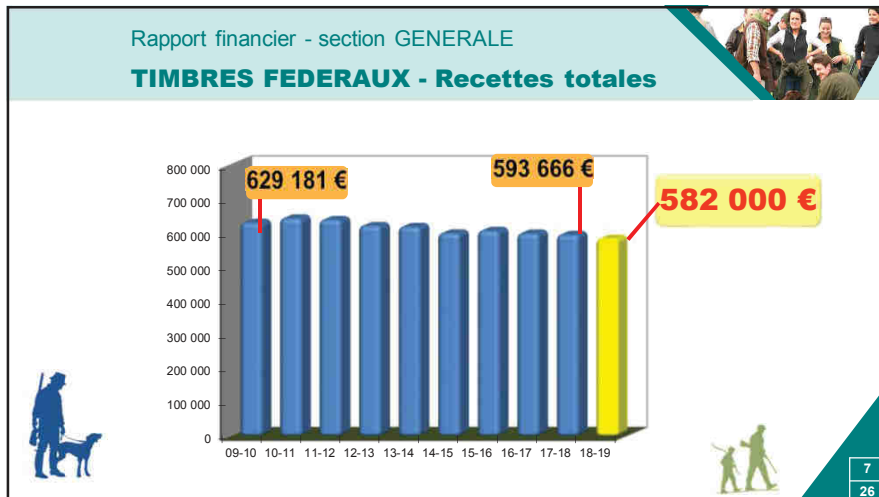
EVOLUTION

- 1 Timbre Fédéral
- 2 Contrats de Services et Adhésions

Yves-Hubert GUENIOT

Rapport Financier



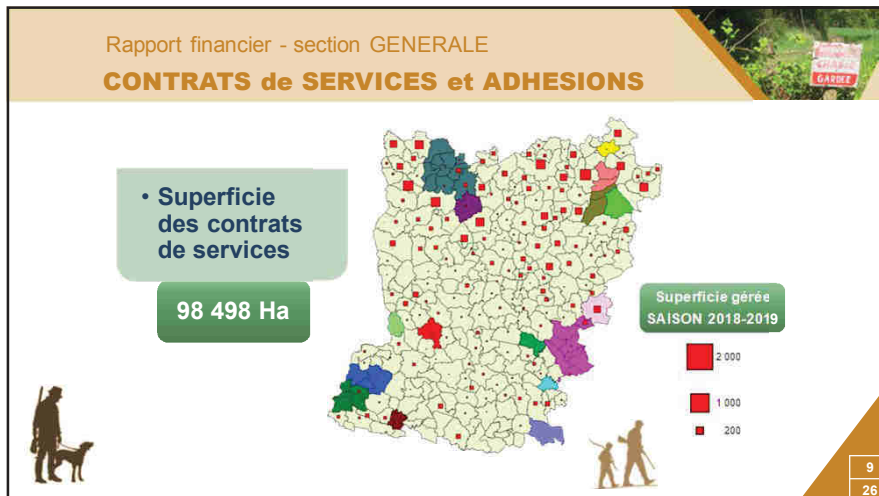


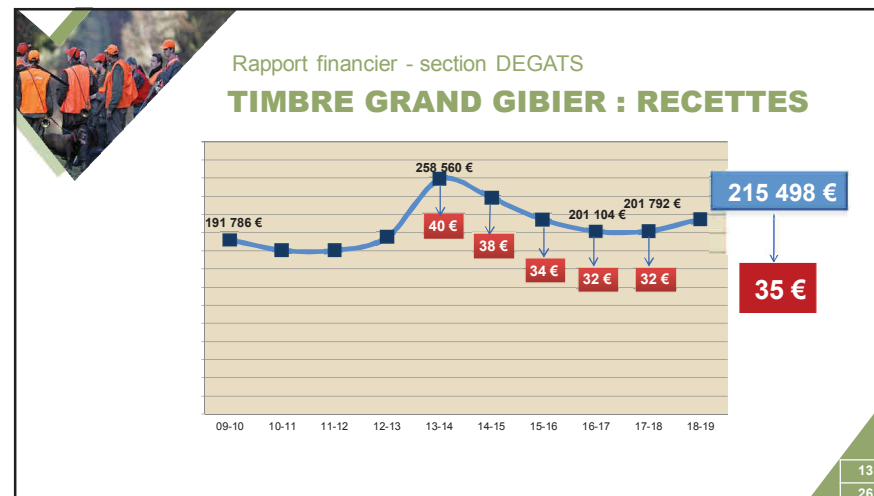
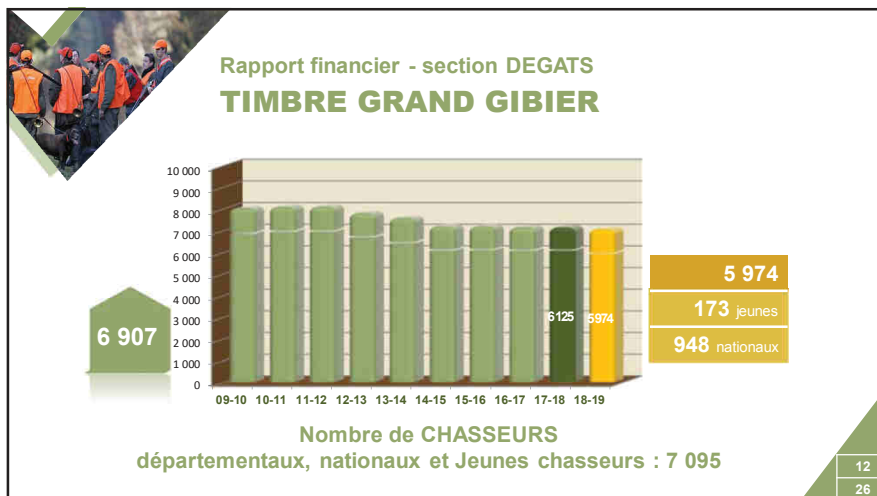
Rapport financier - section GENERALE

CONTRATS de SERVICES et ADHESIONS

• Recettes des contrats de services	67 006 €
• Nombre d'adhérents territoriaux	420
• Adhésions obligatoires des détenteurs d'un plan de chasse Petit et Grand gibier (qui ne possèdent pas de contrats de services)	1 220
	78 512 €

9 / 26

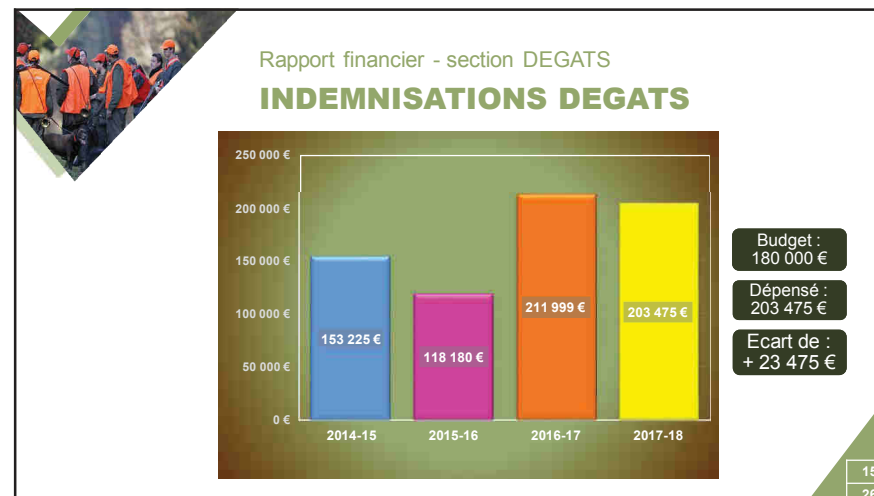




Rapport financier - section DEGATS AUTRES RESSOURCES LIEES AUX DEGATS

▶ Timbres Grand gibier	201 792 €
▶ Plan de chasse Grand gibier	164 102 €
▶ Quote-part de timbre grand gibier nat.	27 534 €
▶ Produits financiers et except.	6 266 €
Total	399 694 €

14
26



Rapport financier - section DEGATS

DEPENSES 2017-2018

➤ Indemnités Dégâts, 330 dossiers	203 475 €
➤ Préventions	11 596 €
➤ Expertises	36 281 €
➤ Participation au fonctionnement du service général	147 400 €
➤ Autres frais de fonctionnement	14 535 €
	413 287 €
	- 13 593 €

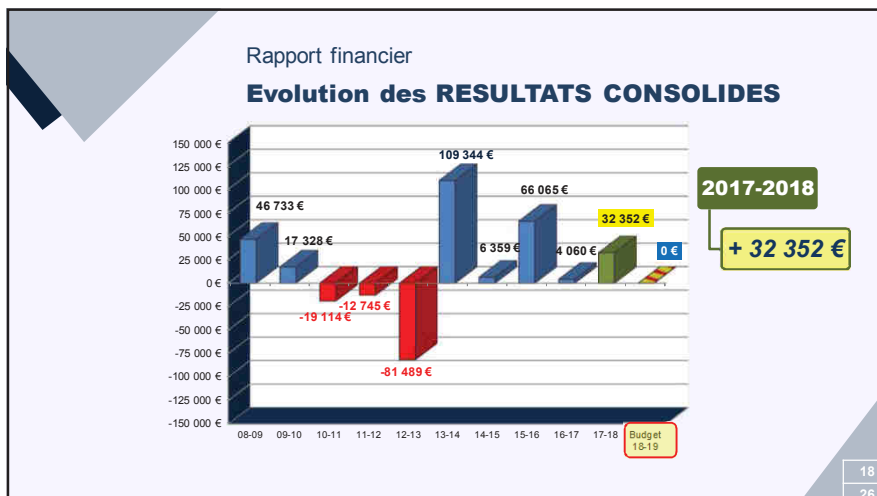
15
26

Rapport financier - section DEGATS

Compte Dégâts : RESERVES

. Création Réserve financière en 2001 alimentée au fil des années pour.....	260 000 €
Résultat déficitaire au 30 juin	- 13 593,07 €
Pas de reprise sur Provision	---
La réserve restera à 260 000 €	

15
26



Rapport financier

BILAN CONSOLIDE

Investissements 2017-2018 : 20 100 €
principalement :

➤ Remplacement installation téléphonique	7 694 €
➤ Matériel informatique et renouvellement	9 764 €
➤ Défibrillateur	1 471 €

18
26

Rapport financier

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

	2017-18
Immobilisations nettes.....	704 671
Liaison, Dégâts dans Service Général.	135 933
Stocks.....	5 818
Autres Créances.....	9 256
Valeurs mob de placements.....	840 000
Disponibilités.....	704 619
Charges constatées d'avance.....	31 372
TOTAL ACTIF - CONSOLIDE	2 431 669 €

Au 30 juin 2018, les disponibilités sont de 1 544 000 €

Rapport financier

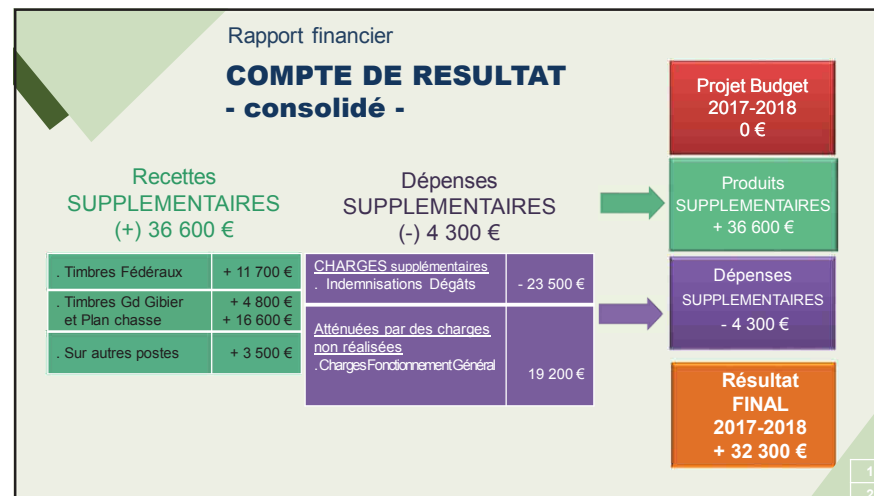
BILAN CONSOLIDE - PASSIF

	2017-18
FONDS ASSOCIATIFS - FONDS PROPRES	
Réserves Immobilisées.....	736 243
Réserves de Gestion.....	986 156
RESULTAT de L'EXERCICE consolidé.....	+ 32 352
Subventions d'investissement.....	7 820
Liaison, Général dans Service Dégâts.....	135 933
Provisions pour risques et charges.....	350 400
Dettes financières (emprunts).....	33 689
Autres dettes.....	149 076
TOTAL PASSIF - CONSOLIDE	2 431 669 €

Rapport financier

COMPTE DE RESULTAT 2017-2018 consolidé

	Prévisions	Compte GENERAL	Compte DEGATS	Réalisé
Budget 2017-2018	0 €	+ 45 945	- 13 593	+ 32 352 €



Rapport financier

**COMPTE DE RESULTAT
2017-2018 - consolidé**

. PRODUITS	1 413 613 €
. CHARGES	- 1 381 261 €
. RESULTAT	+ 32 352 €

numéros de cpte	INTITULES	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGATS
		TOTAL	TOTAL
600	Indemnités dégats		203 475
60	Achats marchandises et de fournitures	34 110	18 893
61-62	Autres charges externes	232 088	190 169
63	Impôts et taxes	29 658	
64	Charges de personnel	567 924	
65	Autres charges gestion courante	33 913	750
66	Charges financières	1 525	
67	Charges exceptionnelles	110	
68	Dotations aux amortissements et provisions	62 916	
69	Impôts sur les bénéfices	5 730	
	TOTAL DES CHARGES	967 974 €	413 287 €
70-71	Prestations service, Vies, Prod annexes	105 407	365 894
72	Production immobilisée		
74	Subvention fonctionnement	33 688	27 534
75	Aut prod gestion courante	714 728	
76	Produits financiers	10 478	3 581
77	Produits exceptionnels	2 039	
78	Reprises s/amortissements et provisions	147 579	2 685
79	Transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS	1 013 919 €	399 694 €
	RESULTAT	45 945 €	-13 593 €

18
26

**RESOLUTION
n° 1**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

- après avoir entendu le rapport moral,
- après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2017-2018 et
- après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes,

Approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur gestion.

à Louverné, le 27 avril 2019



Rapport financier - Affectation des Résultats

**Propositions
des affectations
des Résultats et
des Réserves**

+ 32 351,60 €

+ 45 944,67 €

RESERVE de GESTION : section GENERALE

- 13 593,07 €

RESERVE de GESTION : section DEGATS

➤ Mettre à jour les Réserves immobilisées pour 36 360,45 €

18
26

Rapport financier - Affectation des Résultats

**Affectation
des
RESULTATS**

. Réserves de gestion AVANT affectation	986 155,71 €
+ augmentées des résultats 2017-2018	+ 32 351,60 €
+ augmentation de la variation des Réserves Immobilisées	+ 36 360,45 €
◆ Nouveau montant des RÉSERVES DE GESTION	1 054 867,76 €
◆ Nouveau montant des RÉSERVES IMMOBILISÉES	699 882,63 €

18
26

RESOLUTION n° 2

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident

- ☛ d'affecter l'excédent de l'exercice 2017-2018 s'élevant à 32 351,60 € aux comptes de Réserves de Gestion, selon les modalités suivantes :
 - section GENERALE : + 45 944,67 €
 - section DEGATS : - 13 593,07 € ;
- ☛ d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2017-2018 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 36 360,45 €.

à Louverné, le 27 avril 2019

Timbre Grand Gibier 2019-2020

- 🕒 Compte Dégâts déficitaire
- 🕒 Réserve de Gestion pour 22 045 €
+ Provision pour Risques de 260 000 €
- 🕒 Timbre Grand Gibier départemental sera conservé
- 🕒 Restera deux sources de recettes.

Rapport Financier, Président MOULIERE

1
10

Timbre Grand Gibier 2019-2020

🕒 Prévisions 2019-2020

. Maintien du timbre Grand Gibier Départemental	35 €
. Temporaire 3 jours à (maintien du tempo. 9 jours à 35 €)	18 €
. Maintien des prix des bracelets plan de chasse :	
➔ CHEVREUIL	30 €
➔ CERF, BICHE, DAIM, JEUNE CERF et BICHE	100 €

Rapport Financier, Président MOULIERE

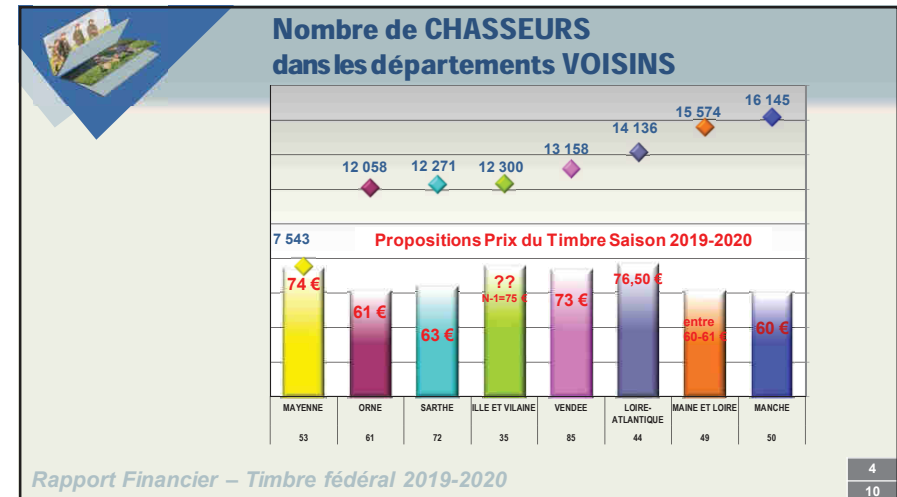
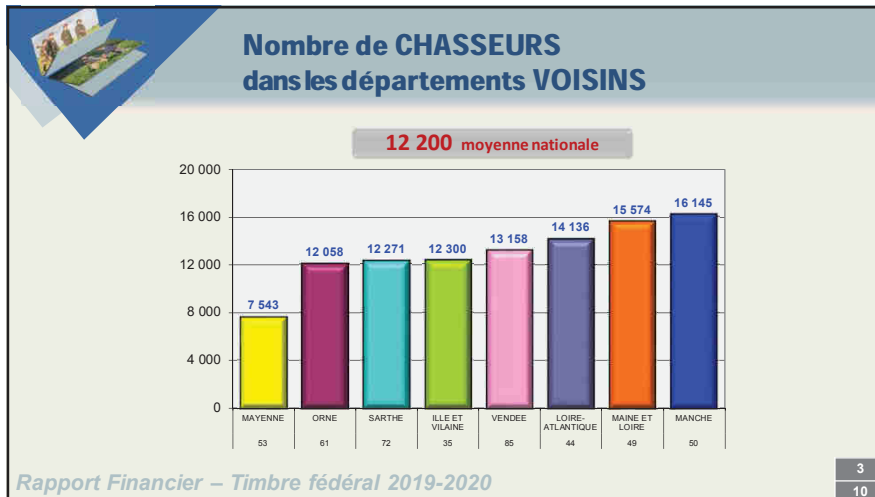
2
10

Contribution Territoriale

- 🕒 Article 3 des Statuts
- 🕒 Nouvelle source de recettes pour les dégâts
- 🕒 La contribution territoriale pour 2019-2020 est proposée à 0 €.

Rapport Financier, Président MOULIERE

1
10



Timbre Fédéral 2019-2020

... prévisions très proches de l'existant

- Beaucoup d'incertitudes dans les données quantitatives
- Hypothèse moyenne
- Maintien du prix du timbre fédéral 74 €.

Rapport Financier – Timbre fédéral 2019-2020

Contrats de Services 2018-2019

Rapport Financier, Président MOULIERE

Répartition des Secteurs

Eric MAROUZE

Mickaël JAMONT

David BOUQUEREL

Jean-François ARCANGER

Jean THEYS

Rapport Financier, Président MOULIERE

7
10

Contrats de Services 2019-2020

- Pas de changement pour le barème
- Services apportés par le Service Technique de la Fédération
- Les contacter par mail ou par téléphone
- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse.

Rapport Financier, Président MOULIERE

9
10

Contrats de Services 2019-2020

Barème

TRANCHES		DROIT		ADHESION
		à l'ha *	Fixe	
. 20 à	50 ha	0,40 €	2,00 €	Prix du timbre fédéral
. 51 à	100 ha	0,45 €	2,29 €	
. 101 à	1 000 ha	0,45 €	10,67 €	
. au dessus de	1 000 ha	0,08 €	379,60 €	

*Emploi d'un garde particulier, remise de 10 % sur le droit à l'Ha

Rapport Financier, Président MOULIERE

10
10

BUDGET 2019-2020

Yves-Hubert GUENIOT



BUDGET 2019-2020 : Service GENERAL**Investissements de l'année : 40 000 €****PROJET DE RECETTES : SERVICE GENERAL : 1 022 600 €**

. Timbres Fédéraux, tempo. et nationaux (7 410 chasseurs)	571 200 €
. Quote-part des comptes dégâts au financement général	149 200 €
. Adhésions volontaires et obligatoires	109 800 €
. Contrats de services	36 000 €
. Guichet Unique	80 600 €
www.permisdechasser53.fr ou site www.chasse53.fr	
. Subventions et autres produits	69 800 €
. Produits financiers	6 000 €

2

7

BUDGET 2019-2020 : Service GENERAL**PROJET DE DÉPENSES : SERVICE GENERAL : 995 300 €**

. Effectif : 12,50 personnes temps plein :	585 700 €
. Guichet Unique	22 490 €
. Fonctionnement général	287 710 €
. Enveloppe globale des subventions adhérents	40 000 €
. Subvention : participation à la régulation des renards	6 000 €
. Sub Fondation Nat pour la Protection des Habitats	3 400 €
. Dotations aux amortissements	56 000 €

3

7

BUDGET 2019-2020 : Service DEGATS**PROJET DES RECETTES : SERVICE DEGATS : 434 600 €**

. Timbres départ. Grand Gibier (5840 chasseurs)	209 000 €
. Plan de chasse Grand Gibier	192 300 €
. Quote-part Timbre National Grand Gibier	27 500 €
. Produits financiers	4 000 €
. Autres produits	1 800 €

PROJET DES DÉPENSES : SERVICE DEGATS : 434 600 €

. Indemnités des dégâts	220 000 €
. Programme de prévention	13 000 €
. Fonctionnement	52 400 €
. Frais communs avec le service général	149 200 €

4

7

**BUDGET 2019-2020
CONSOLIDE**

		GENERAL	DEGATS
PRODUITS	+ 1 457 200 €	+ 1 022 600	+ 434 600
CHARGES	- 1 429 900 €	- 995 300	- 434 600
RESULTAT PREVISIONNEL	+ 27 300 €	+ 27 300 €	0 €

numéros de cpte	INTITULES	SERVICE GENERAL TOTAL	DONT		SERVICE DEGATS TOTAL
			missions service Public Schémas	Permis de Chasser	
600	Indemnités dégâts				220 000
60	Achats marchandises et de fournitures	37 700		400	22 700
61-62	Autres charges externes	246 100		5 000	161 200
63	Impôts et taxes	32 500			
64	Charges de personnel	570 000			
65	Autres charges gestion courante	50 400	4 000		700
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions	56 000		200	
69	Impôts sur les sociétés	600			
	TOTAL DES CHARGES	995 300 €	(4 000 €)	(5 600 €)	434 600 €
70-71	Prestations service, Vies, Prod annexes	108 200		1 500	401 300
74	Subvention fonctionnement	66 100			27 500
75	Aut prod gestion courante	691 000			
76	Produits financiers	6 000			4 000
77	Produits exceptionnels	2 100			
78	Reprises d'amortissements et provisions	149 200			1 600
79	Transferts de charges				
	TOTAL DES PRODUITS	1 022 600 €		(1 500 €)	434 600 €
	RESULTAT	27 300 €		(1 500 €)	0 €

5

7

Hypothèses liées à l'incertitude
de la Réforme au 1^{er} juillet 20

	GENERAL	DEGATS	CONSOLIDE
1- Résultat Budget 2019-2020 présenté :	+ 27 300 €	0 €	+ 27 300 €
c/74- Suppression de la Subvention Quote-part du TNGG		- 27 500	
c/62- Suppression Cot à verser à la FNC	+ 36 000		
c/62- Suppression Cot à verser à la FRC	+ 11 700		
c/62- Nouvelle Cot à verser à FNC	- 1000		
c/62- Nouvelle Cot à verser à la FRC	- 500		
c/756- Suppression Timbre Fédéral (ancien calcul)	- 571 200		
Timbre Fédéral AVEC la Réforme	+ 584 000		
c/700- Suppression Timbre GG (ancien calcul)		- 209 000	
Timbre GG AVEC la Réforme		+ 77 000	
+ Versement Subvention FNC	+ 64 500 €		
+ Compensation de la FNC p/bi-départ.+tempo	+ 39 700 €		
2- Résultat Budget APRES REFORME avec la fusion des deux comptabilités :	+ 31 000 €		

Hypothèses liées à l'incertitude
de la Réforme

Hypothèses liées à l'incertitude de la Réforme	Compte GENERAL	Compte DEGATS	Résultat CONSOLIDE ou FUSION
Les 2 comptes AVEC éco-contribution FNC de 64 500 €	+ 190 500 €	- 159 500 €	+ 31 000 €
Les 2 comptes SANS éco-contribution FNC de 64 500 €	+ 126 000 €	- 159 500 €	- 33 500 €

RESOLUTION n° 3

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident :

- de maintenir la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2019-2020 à 35 € ;
- de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 3 jours à 18 € ;
- de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 9 jours à 35 €.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 4

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident,

- de fixer le barème de la CONTRIBUTION TERRITORIALE à 0 € pour la saison 2019-2020.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 5

Les chasseurs de la Mayenne réunis
en Assemblée Générale,
après avoir pris connaissance des propositions
du Conseil d'Administration décident,

- de maintenir la valeur du TIMBRE FEDERAL
pour la saison 2019-2020 à 74 € ;
- de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 37 €,
le timbre fédéral temporaire 3 jours à 19 €.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 6

Les chasseurs de la Mayenne réunis
en Assemblée Générale,
après avoir pris connaissance
des propositions du Conseil d'Administration,
approuvent

- Le barème du CONTRAT de SERVICES
2019-2020 tel qu'il a été présenté.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 7

Les chasseurs de la Mayenne
réunis en Assemblée Générale, décident :

- de maintenir l'adhésion plan de chasse
grand gibier saison 2019-2020
au prix du timbre fédéral ;
- de maintenir les prix des BRACELETS
PLAN DE CHASSE, saison 2019-2020 :
 - . CHEVREUIL à 30 € ;
 - . CERF, BICHE, JCB, DAIM à 100 €.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 8

Les chasseurs de la Mayenne
réunis en Assemblée Générale, décident :

- de maintenir à 40 € l'adhésion
pour un PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER
pour la saison 2019-2020 avec gratuité
des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou
FAISAN.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 9

Les chasseurs de la Mayenne
réunis en Assemblée Générale,

- après avoir pris connaissance du
BUDGET PREVISIONNEL
pour 2019-2020,
approuvent LE BUDGET
tel qu'il a été présenté.

à Louverné, le 27 avril 2019

RESOLUTION n° 10

L'Assemblée Générale

autorise le Conseil d'Administration
à procéder à toutes opérations d'acquisition,
d'échanges ou de ventes d'immeubles
dans l'intérêt de la Fédération.

à Louverné, le 27 avril 2019

Dossier GRAND GIBIER

Gérard
COURCIER



SOMMAIRE

Le point sur chaque espèce

1

LE CHEVREUIL

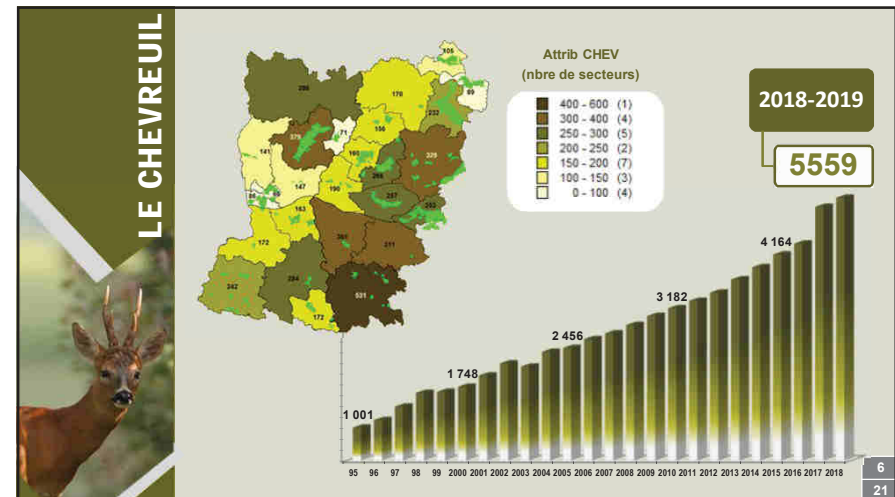
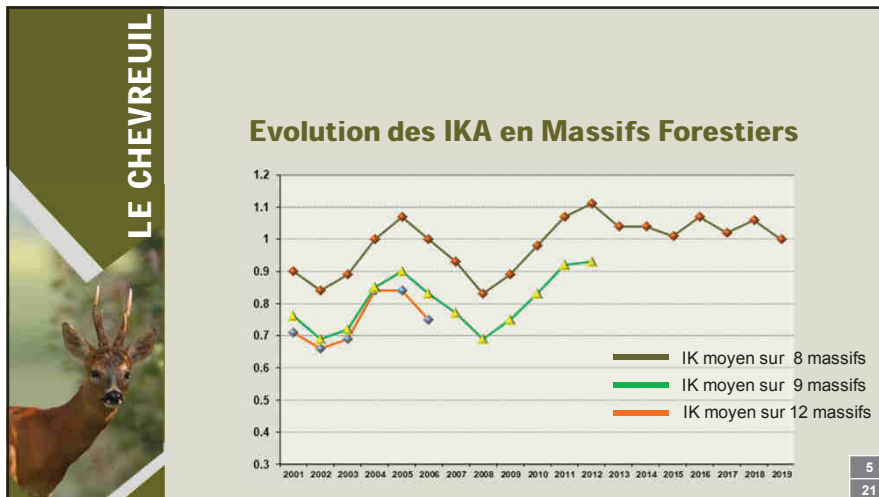
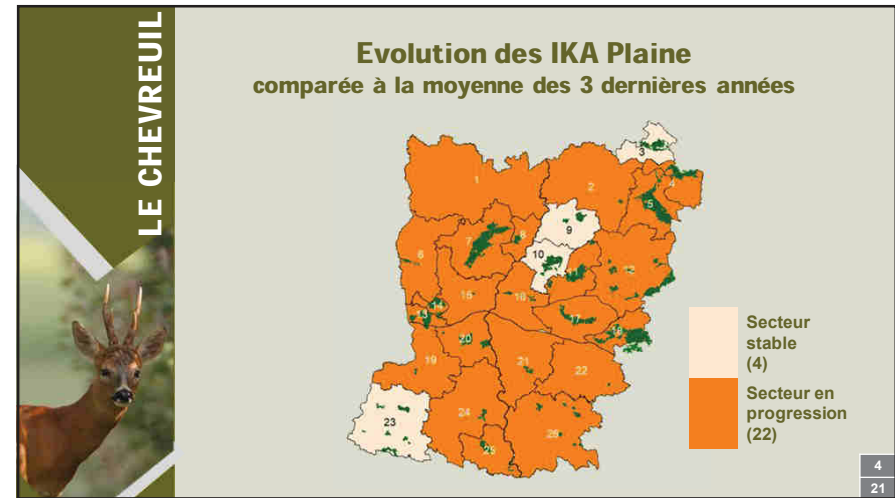
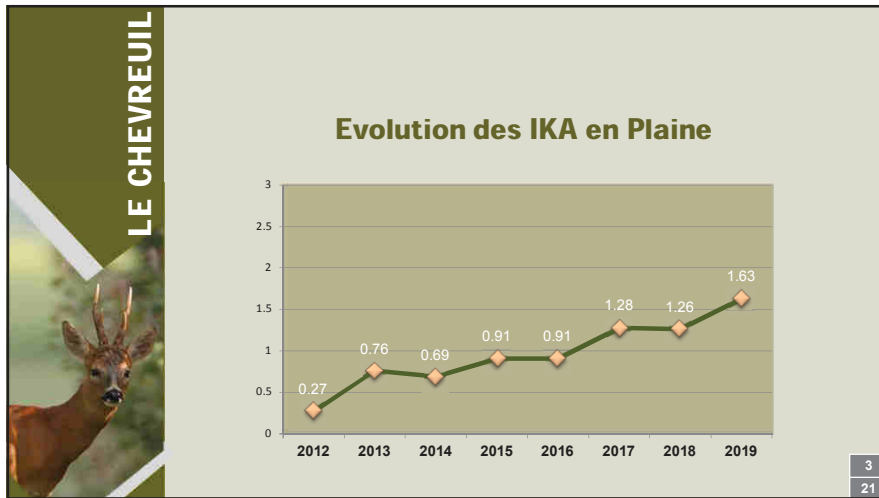
2

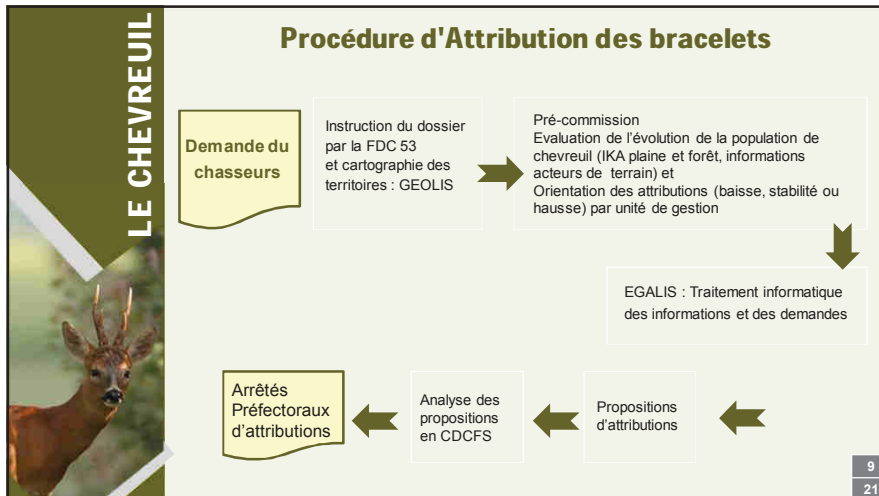
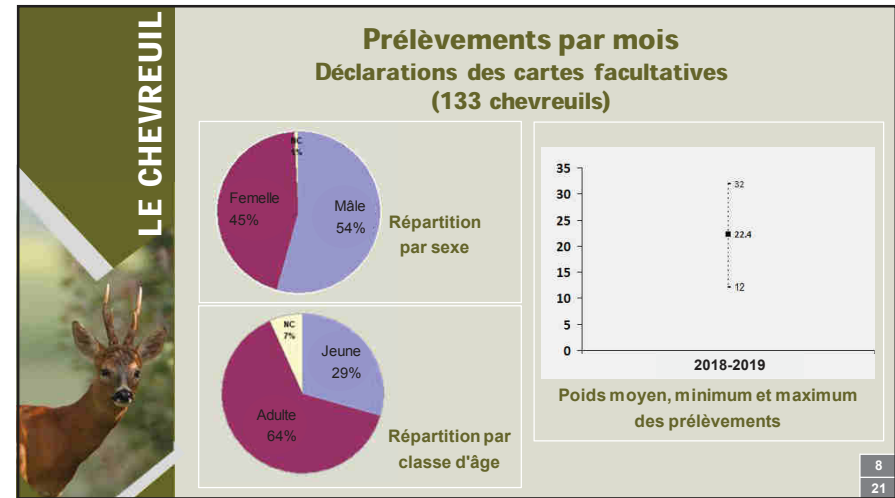
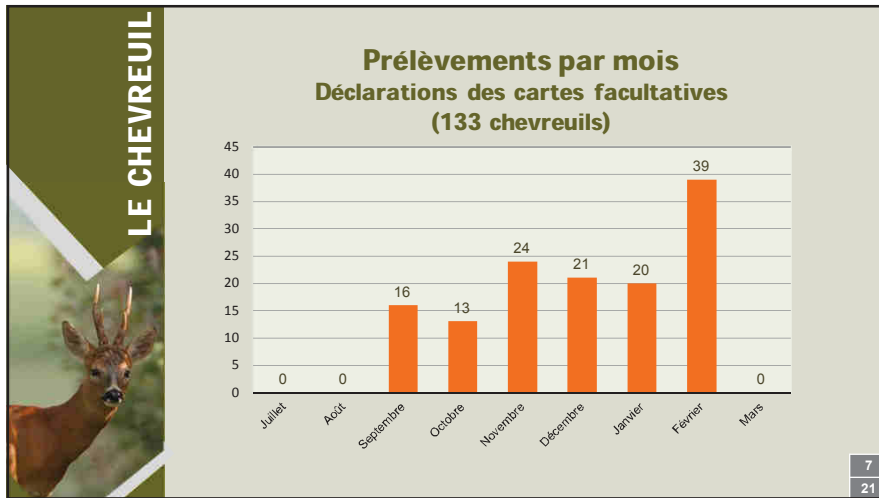
LE CERF

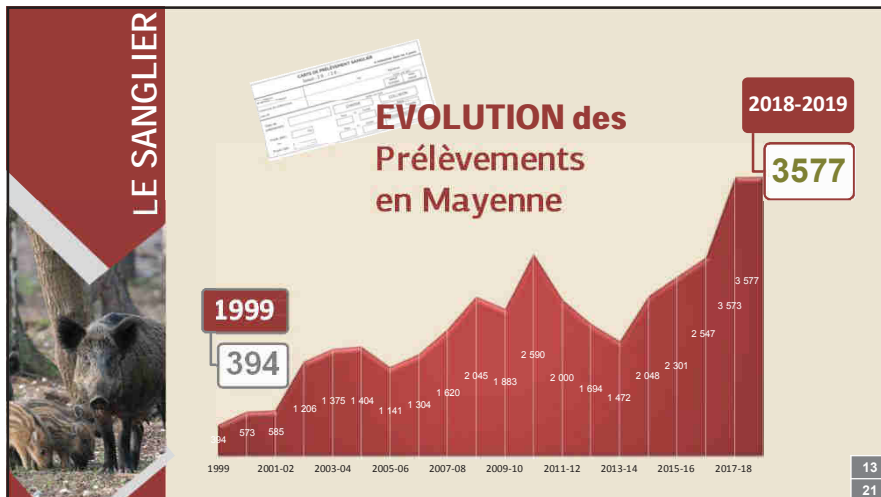
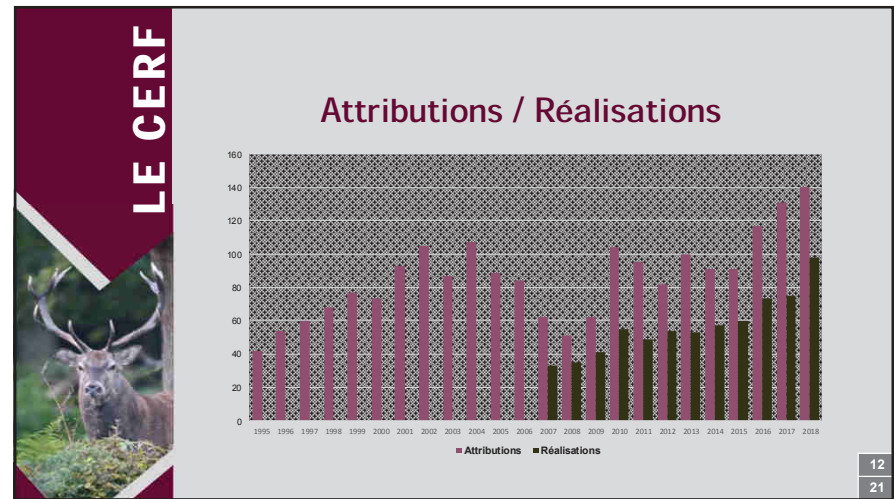
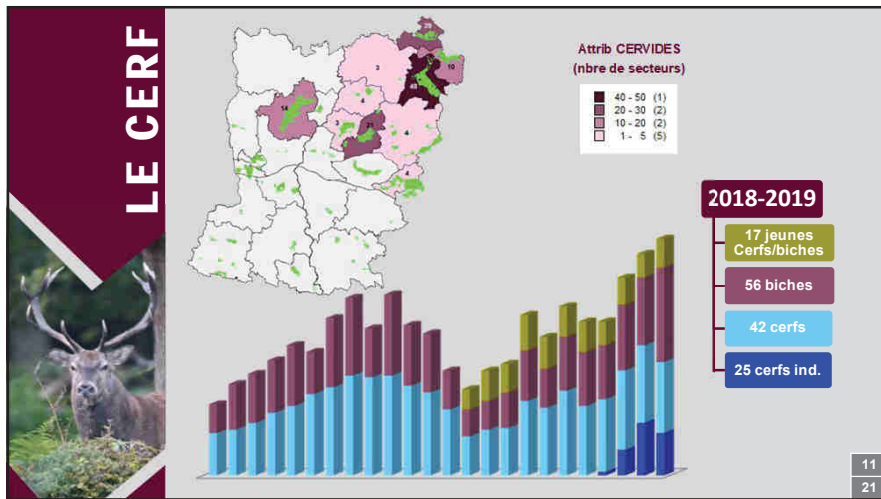
3

LE SANGLIER

Gérard
COURCIER





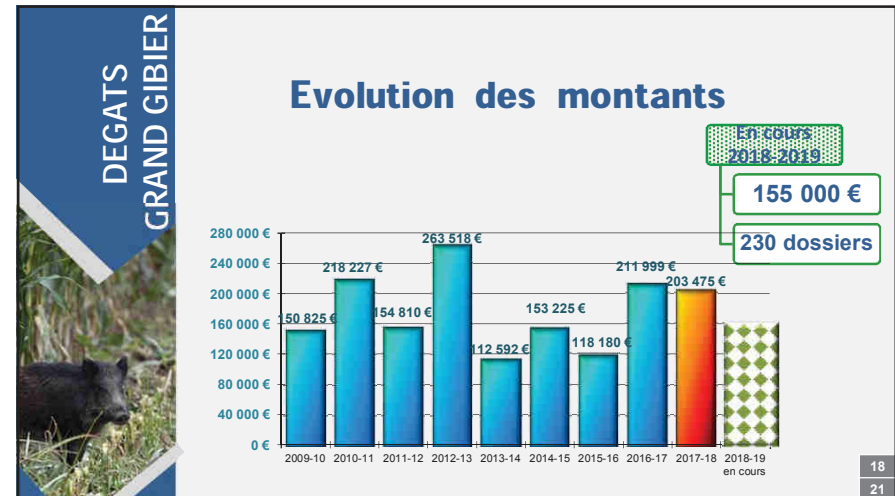
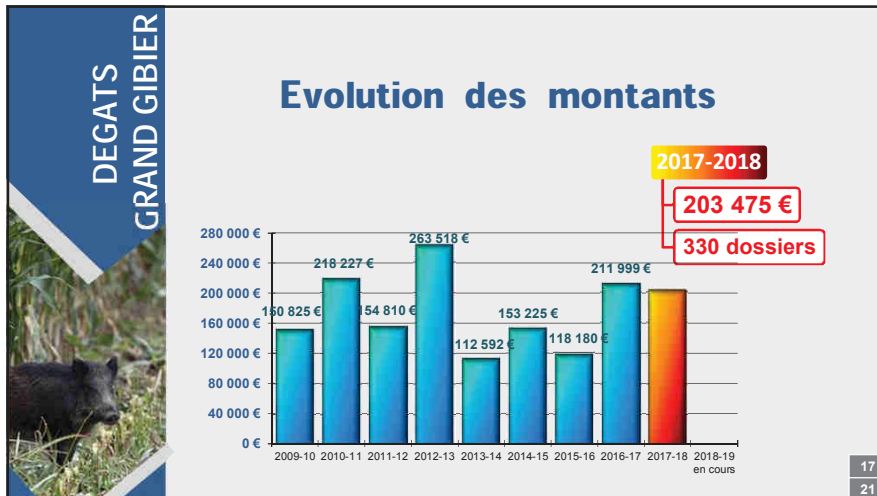
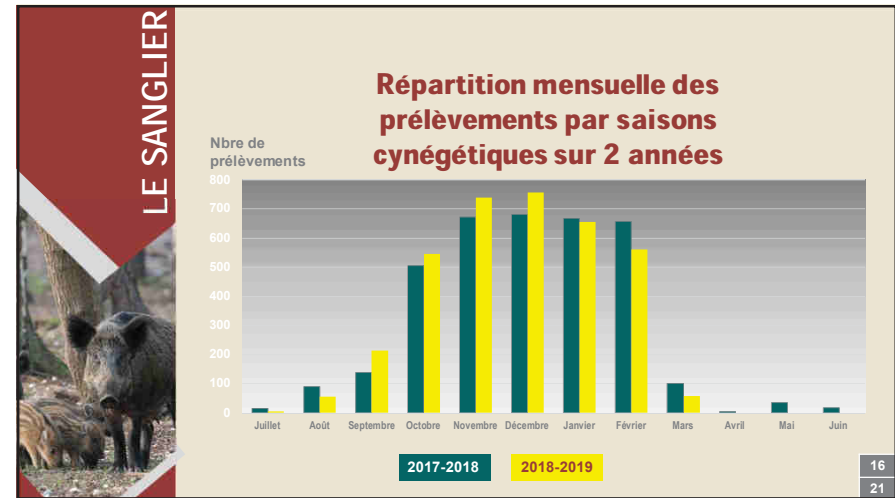
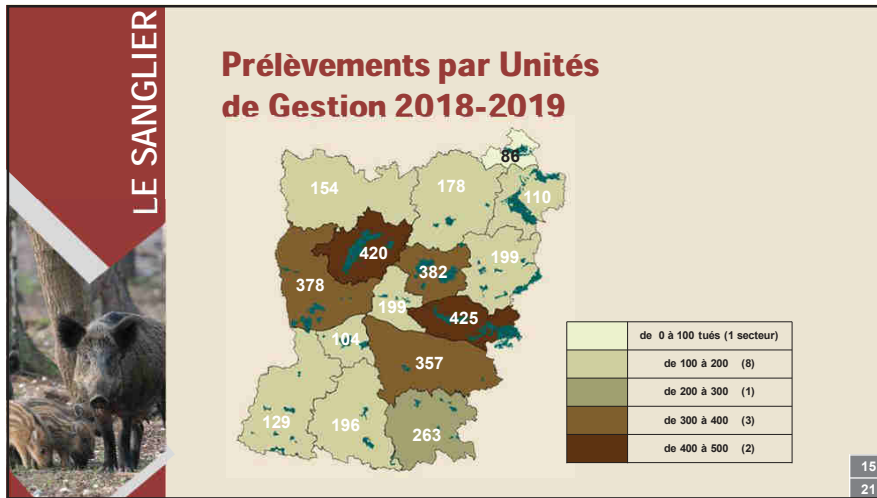


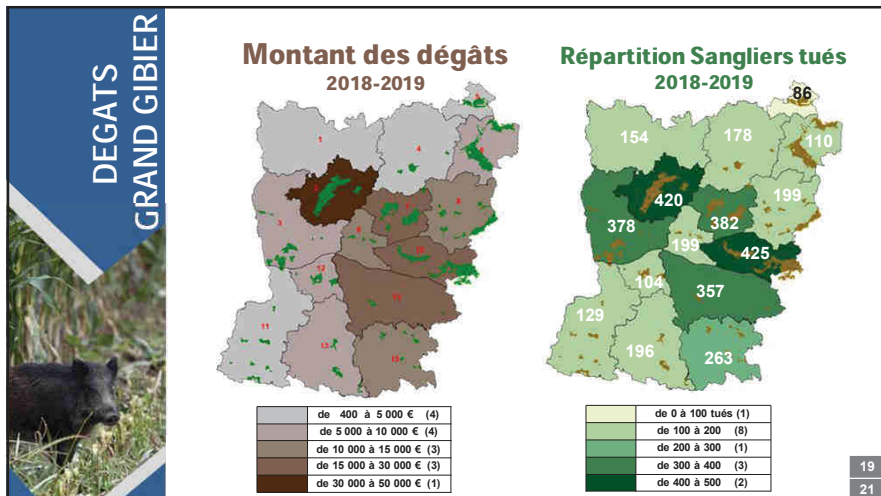
LE SANGLIER

Nombre de cartes enregistrées 3 577

		Nb	%	Moy.	Mini.	Max.
TYPE	CHASSE	3489	98 %			
	COLLISION	63	2 %			
	Non connu	13	0 %			
LIEUX	MASSIF	1608	45 %			
	HORS MASSIF	1886	53 %			
	Non connu	83	2 %			
SEXE	MALE	1933	54 %			
	FEMELLE	1586	44 %			
	Non connu	58	2 %			
POIDS		3506	98 %	52	2	160
	POIDS < 20 kg	363	10 %			
	> 20 kg - 40 kg <	1048	29 %			
	> 40 kg - 60 kg <	900	25 %			
	> 60 kg et +	1195	33 %			

14
21





DEGATS GRAND GIBIER

Evolution du PRIX des DENREES en €/quintal

	2016-17	2017-18	2018-19	évolution
BLE TENDRE	14,20 €	14,00 €	18,00 €	+ 28,57 %
MAIS ENSILAGE	2,50 €	2,70 €	3,20 €	+ 18,52 %
MAIS GRAIN	11,00 €	10,40 €	13,30 €	+ 27,88 %

Analyse de l'évolution des dépenses sur : Blé, Maïs ensilage, Re-semis de maïs et Maïs grain

	2016-2017			2017-2018			2018-2019		
	Euros	HA	Volume Tonne	Euros	HA	Volume Tonne	Euros	HA	Volume Tonne
. BLE TENDRE	25 300 €	49	2,40 T	59 800 €	120	5,89 T	10 000 €	10	0,52 T
. MAIS ENSILAGE	106 100 €	124	43,62 T	106 000 €	102	40,13 T	108 000 €	94	34,31 T
. RE-SEMIS DE MAIS	37 100 €	122	-	500 €	2	-	en cours	en cours	en cours
. MAIS GRAIN	8 100 €	17	0,74 T	3 600 €	4	0,36 T	18 000 €	20	1,80 T

20
21

CONCLUSIONS

- 1 Un prélèvement stable
- 2 Une année avec une nourriture suffisante et équilibrée
- 3 Un cycle de reproduction normal à l'inverse de l'année dernière
- 4 Une interrogation sur le nombre de sangliers
- 5 La PPA : poursuivre la sensibilisation auprès de tous les acteurs et compter toujours sur votre grande vigilance.

Gérard COURCIER

21
21

COMMUNICATION

Les chasseurs, premiers écologistes de France

Les chasseurs, premiers écologistes de France

Les chasseurs, premiers écologistes de France

Les chasseurs, premiers écologistes de France

Patrick DE FERRIERE

Il s'agit de sauvegarder le territoire. Ils luttent contre les plantes invasives.

Nationalisme Organisation des Chasseurs de France

COMMUNICATION
SOMMAIRE

- 1 Les Animations sur La Vigneule
- 2 Fêtes de la chasse en Mayenne
- 3 Différents accès en ligne
- 4 Résultats du Concours photos

Patrick DE FERRIERE



Le 15 novembre 2018, les Bénévoles départementaux des chasseurs de Mayenne ont organisé pour tout chasseur de la région, un atelier de formation à la chasse à l'écologie. Cet atelier a été organisé par l'Association des Chasseurs de Mayenne, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne, le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse et le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse.

Le 15 novembre 2018, les Bénévoles départementaux des chasseurs de Mayenne ont organisé pour tout chasseur de la région, un atelier de formation à la chasse à l'écologie. Cet atelier a été organisé par l'Association des Chasseurs de Mayenne, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne, le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse et le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse.

Le 15 novembre 2018, les Bénévoles départementaux des chasseurs de Mayenne ont organisé pour tout chasseur de la région, un atelier de formation à la chasse à l'écologie. Cet atelier a été organisé par l'Association des Chasseurs de Mayenne, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne, le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse et le Centre de Recherche et de Formation de la Fédération Française de Chasse.

APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE ET À LA SOCIÉTÉ

Journée de Chasse pour LES JEUNES CHASSEURS



31 participants

2018
décembre

Communication

3
16

APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE ET À LA SOCIÉTÉ

Animation Nature

2019
22 mai



ANIMATION NATURE

SENTIER PEDAGOGIQUE DE LA VIGNEULE À MONTFLOURS

Venez découvrir notre bocage, les traces des grands mammifères, la faune de la mare.

VISITE GUIDÉE: départ fixe à 14h30. Inscription conseillée au 02 43 53 09 32

JEUDI 18 AVRIL
MERCREDI 22 MAI

GRATUIT ET TOUT PUBLIC

4
16

APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE ET À LA SOCIÉTÉ

2019
7 Septembre



1 arbre, 1 Mayennais
OBJECTIF: 200 000 arbres plantés en 2019

Fête de l'ouverture 2018 organisée par l'Association des Jeunes chasseurs. Participation de la Fédération des Chasseurs avec l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne. Planté sur le site de la Vigneule : 240 arbres.

7 sept 2019
Entrée gratuite

Fête de l'Ouverture

La Vigneule (53) Montfleurs

5
16

Participation à Villiers-Charlemagne




2019

9 Juin

6
16

Communication

Participation à Craon

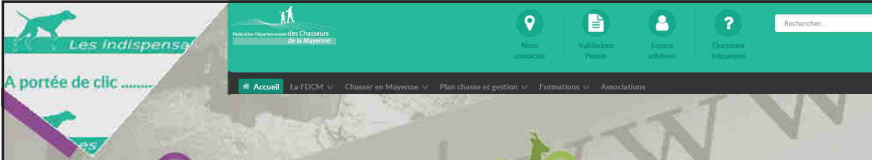



2019

20 Octobre

7
16

Communication



- 1 **Espace ADHERENT**
- 2 **Déclaration de prélèvement SANGLIER**
- 3 **Déclaration de prélèvement CHEVREUIL**
- 4 **Déclaration de DOMMAGE-PREDATION**

8
16

Fédération Régionale des Chasseurs PAYS DE LA LOIRE www.frc-paysdelaloire.com



9
16

Fédération Régionale des Chasseurs PAYS DE LA LOIRE www.frc-paysdelaloire.com

Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

✓ QUI SOMMES-NOUS ?
UN RÉSEAU D'USAGERS DE 68 000 CHASSEURS
L'ÉQUIPE SALARIÉE

✓ BOUCAGE ET AGRO-ÉCOLOGIE
RÉSEAU RURAL AGROFORESTIER
Un projet d'Emergence Nationale
LA FRC CHASSEUR DU POLE NATIONAL BOUCAGE

✓ SUIVI DES MILIEUX ET DES ESPÈCES
LE LAC DE GRAND LIEU
La propriété de la Fondation sur ce site est gérée au bénéfice et compte un ensemble de plus de 100 espèces animales et végétales. L'ensemble est géré par la Fondation pour la préservation de la biodiversité.

✓ COMMUNICATION, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
LES ATELIERS TECHNIQUES BOUCAGES

✓ FORÊTS - ZONES HUMIDES
GESTION DES TRANCHÉES FORESTIÈRES

10
16

Fédération Régionale des Chasseurs PAYS DE LA LOIRE www.frc-paysdelaloire.com

RECHERCHER ...

02 41 73 89 12
FRC-
PAYSDELALOIRE@WANADOO.FR

ACCUEIL

QUI SOMMES NOUS ?

BOUCAGE ET AGRO-ÉCOLOGIE

SUIVI DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

COMMUNICATION, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET FORMATIONS

FORÊTS ET ZONES HUMIDES

11
16

QUI SOMMES-NOUS ?

- LA CHASSE EN PAYS DE LA LOIRE
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- L'ÉQUIPE SALARIÉE
- LES MILIEUX
- BOUCAGE ET AGRO-ÉCOLOGIE
- POLE REGIONAL BOUCAGE
- AFAC AGROFORESTIERES
- AUTRES DOSSIERS
- LES CHEMINS RURAUX
- RÉSEAU RURAL AGROFORESTIER
- VEGETAL LOCAL

SUIVI DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

- CARTOGRAPHIE DES HAIES ET DES MARES
- ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES PRÉLÈVEMENTS
- PONDATION
- LABEL EUROPÉEN WILDLIFE ESTATE
- RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES
- SUIVI SANITAIRE

COMMUNICATION, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET FORMATIONS

- CHARTRE DES USAGERS DE LA NATURE
- LA LETTRE TRIMESTRIELLE
- LES ATELIERS TECHNIQUES BOUCAGES
- LES JOURNÉES RÉGIONALES BOUCAGE
- LES OUTILS DE COMMUNICATION SUR LE BOUCAGE

FORÊTS ET ZONES HUMIDES

- CONTRAT NATURE MARAIS BRETON
- GESTION DES TRANCHÉES FORESTIÈRES (RTE)
- LES COMMISSIONS FORESTIÈRES
- RÉCOLTE D'AILLES D'ANATIDÉS

Concours PHOTO
Fédération des chasseurs de la Mayenne

Concours
Fédération des chv

Résultats du CONCOURS PHOTOS

1 Situation insolite en rapport avec la chasse

2 Animal sauvage dans son milieu

COMMUNICATION

12
16

Résultats du Concours PHOTOS: Situation INSOLITE en rapport avec la chasse

2^{ème}
Didier CHARLES

3^{ème}
Mélanie CRIADO

1^{er}
Erwan LE GOUELLEC

Communication

13
16

Résultats du Concours PHOTOS : Animal sauvage dans son milieu

4ème

 Annie BONNEAU

3ème

 Quentin LANGLAIS

5ème

 Jeanne BRICARD

Communication 14
16

Résultats du Concours PHOTOS : Animal sauvage dans son milieu

2ème

 Camille BRICARD

1er

 Maxime MARTEL

Communication 15
16

Service INFO Fdc53

Logiciel de messagerie pour l'envoi en nombre

Site Fdc53 : www.chasse53.fr

Site Région : www.frc-paysdelaloire.com

Adressez-nous votre adresse mail

Patrick DE FERRIERE

16
16

PETIT GIBIER et AMENAGEMENT

Denis LERICHE



Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

SOMMAIRE

- 1 Point sur les GIC
- 2 Examen des dossiers de demandes de subventions
- 3 Nouvelles rubriques du dossier de subventions

Denis LERICHE

Dossier
PETIT GIBIER et AMENAGEMENT

Groupements d'Intérêts Cynégétiques mayennais

	Date de création	Superficie	Espèce gérée
. Bouchamps	1989	1 167 ha	Lièvre
. Portes de Bretagne	1989	836 ha	Lièvre
. Graisière	1990	2 918 ha	Lièvre
. Abbaye	1990	4 779 ha	Lièvre
. Ahuillé	1999	1 983 ha	Lièvre
. Beaumont	1999	2 740 ha	Lièvre + Faisan
. St Cyr le Gravelais	2003	838 ha	Lièvre + Faisan
. St Denis d'Anjou	2004	2 502 ha	Lièvre + Faisan
. Erve et Treulon	2007-2008	8 515 ha	Lièvre + Faisan
. Averton	2007	1 390 ha	Lièvre
. St Calais	2008	1 118 ha	Faisan
. Bazouge de Chémeré	2011	2 266 ha	Lièvre + Faisan
. Agefaune	2011	2 160 ha	Lièvre
. Grande Charnie	2013	2 286 ha	Lièvre + Faisan
. Pail	2014	2 702 ha	Lièvre

3
8

www.chasse53.fr

LIEVRE – Plan de chasse 2019-2020
Toutes les règles d'attributions
Rubrique : Plan chasse et gestion / le lièvre d'Europe

4
8

Répartition des SUBVENTIONS 2018-2019 : 51 demandes

. STRUCTURE - AMENAGEMENT : Petit Gibier	2 052
. STRUCTURE - AMENAGEMENT : Grand Gibier	420
. PIEGES	3 165
. GARENNES ARTIFICIELLES	160
. PERDREAUX - FAISANDEAUX	2 680
. CANARDS COLVERT	1 750
. Seaux Agrainoirs Grand modèle	714
. Construction Parc d'Elevage	440
GIC – Construction Parc d'Elevage	140
SUBVENTIONS VERSEES :	11 521 €

5
8

Modifications Dossiers de Subventions 2019-2020

REPELEMENTS
AMENAGEMENTS
des CHASSES

DEMANDE DE
SUBVENTION
2019 - 2020

REPELEMENTS
AMENAGEMENTS
des CHASSES

DEMANDE DE
SUBVENTION
2019 - 2020
PRUF G.I.C.

6
8

Modifications Dossiers de Subventions 2019-2020

Subventions d'élevage et de lâchers

Rubrique : Perdreaux et Faisandeaux nés et élevés sur le terrain

Possibilité de dépasser le montant du contrat de services après avis de la Commission.

Subventions Structure et Aménagements, Petits Gibiers et Grands Gibiers
(rubriques par point)

- 1- Création de 5 tranches selon la surface contractualisée (3 précédemment).
Favoriser les territoires de grandes superficies
Possibilité de dépasser le montant du contrat de services de 30%.
- 2- Nouvelle ligne : Création de bande intercalaire de 5 à 30 m de large
dans une culture annuelle mono spécifique de 10 ha minimum (50 pts/bande).

7
8

Modifications Dossiers de Subventions 2019-2020

Nouveau!

Subventions Mares et Etangs

- ▶ Création et entretien de mares : 50 % du coût des travaux
- ▶ Création d'îlots ou de hauts fonds dans un étang de 2 ha ou moins : 50 % du coût des travaux ou 20 €/100 m²
- ▶ Abattage des alnuaias ou des saulaies : 50 % du coût des travaux ou 20 €/100 m²
- ▶ Implantation de parc à roseaux de 2 m² : 20 € par parc dans la limite de 1/ha
- ▶ Mise en assec de l'étang puis remise en eau après le 1^{er} septembre, aide de 100 €/ha de semis d'une culture.

8
8



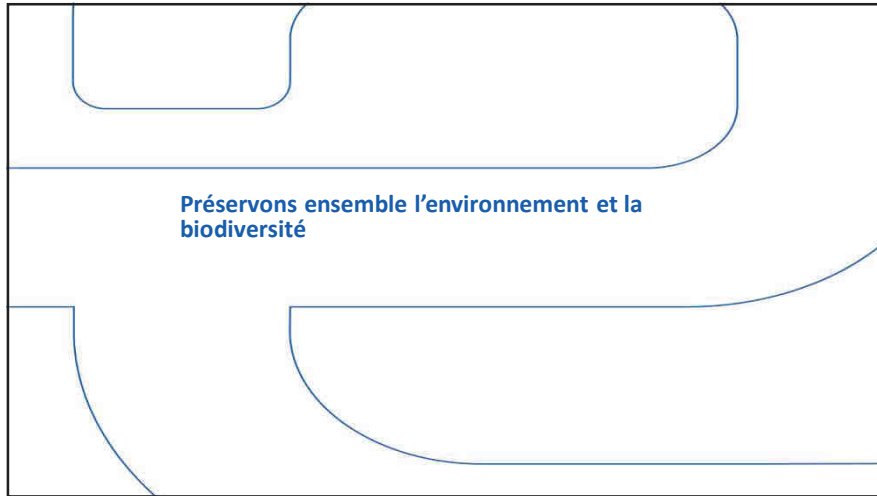
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Convention de partenariat
Fédération de Chasse de la Mayenne et Enedis
Aménagement et exploitation des terrains
sous l'emprise des Lignes

ASSEMBLEE GENERALE 2019
Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

<input type="checkbox"/>	Libre
<input type="checkbox"/>	Interne
<input type="checkbox"/>	Restrainte



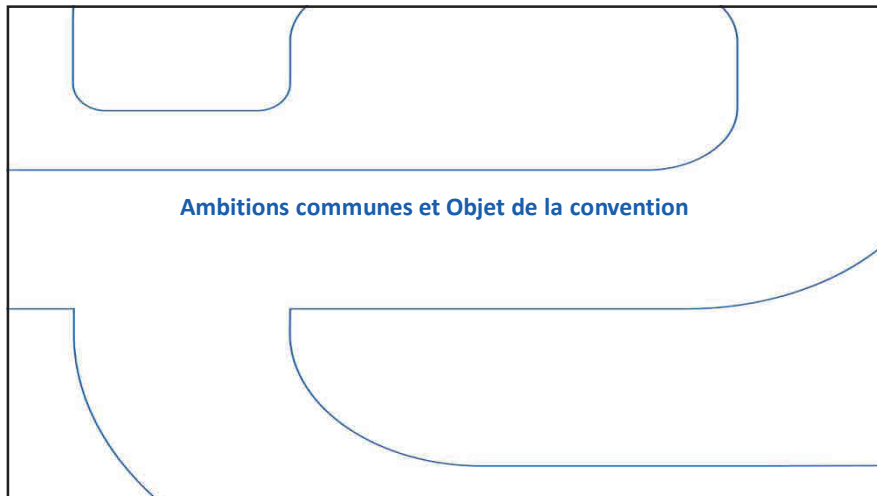
L'ambition Développement Durable Enedis 2019-2021 :

Engager, avec chaque territoire, un futur plus responsable et plus solidaire

- **Préserver** l'environnement et la biodiversité (porteur DD PDL hébergé en Mayenne),
- **Soutenir** la lutte contre la précarité énergétique et nos salariés qui s'engagent dans des initiatives locales,
- **Agir** pour le développement des territoires en favorisant l'insertion professionnelle et l'inclusion numérique,

3.8 Mds d'€ d'investissements sur le réseau 11 M€/an sur le 53	Plus de 98% des achats Enedis réalisés en France	15 000 km de réseau HTA 131 et HTA Sur le 53	38703 salariés sur 1000 sites en France 200 sur 5 sites en Mayenne	6 salariés qui assurent la relation Colloc En Mayenne	36 millions de clients 173 000 en Mayenne	11 apprentis en permanence en Mayenne	46 000 emplois induits en France
---	--	--	---	---	--	---------------------------------------	----------------------------------

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU 134



Des ambitions communes

Signature d'une 1^{ère} convention avec la fédération des chasseurs de la Mayenne au Salon des Maires 2018

pour l'entretien sous l'emprise des lignes ou aux abords en contrepartie de plantations de végétation basse, de création d'espaces naturels pour la faune.

- **Collaborer à la Stratégie Régionale Biodiversité Pays de la Loire :** FRC (Edouard-Alain Bidault) et Enedis (Céline Vautreille) Pays de la Loire siègent au « Comité Régional Biodiversité ».
- **Contribuer à l'aménagement de terrains situés sous l'emprise des lignes électriques :** éviter les risques d'interruption de fourniture électrique (chutes de branches, arbres) tout en contribuant à la mise en valeur du patrimoine cynégétique apportant abri et nourriture à la faune sauvage et aux pollinisateurs (trames vertes, gestion raisonnée des ressources naturelles...).
- **Inciter les partenaires, adhérents et salariés à devenir les ambassadeurs de la Biodiversité :**
Sensibiliser aux enjeux réglementaires et de sécurité.
Communiquer sur l'évolution des actions.

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU 134

Objet de la convention

En accord avec les propriétaires des terrains concernés, détenteurs de droit de chasse dans le respect des plans de gestion s'ils existent, en collaboration avec les gestionnaires d'espaces naturels si les zones sont classées,

Sur la base de l'identification de terrains sous l'emprise de lignes HTA ou BT habituellement soumis à élagage et difficiles à sécuriser,

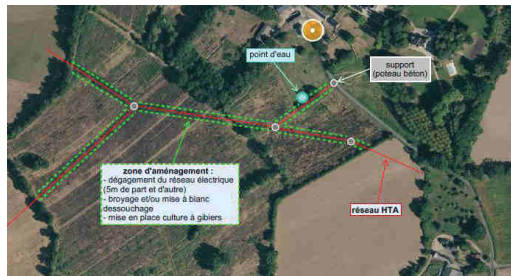
Le maintien d'une trame verte entretenue par les propriétaires.

- Respecter une méthodologie dans un cadre défini ensemble :
Etablir les diagnostics de zones selon fiches descriptives.
- Développer des actions concrètes d'implantation et d'entretien de la végétation :
Implanter et entretenir des couverts herbacés floristiques et faunistiques (h = 2 m max), des zones herbacées sous l'emprise des lignes électriques, des aménagements paysagers adaptés (mares, vergers, lisières étagées, haies bocagères...) en compensation d'opérations d'abattage de tous les arbres susceptibles de toucher des conducteurs au-delà du couloir de 5m de part et d'autre des conducteurs haute tension,
- Promouvoir ces actions de partenariat :
Communiquer sur les aménagements

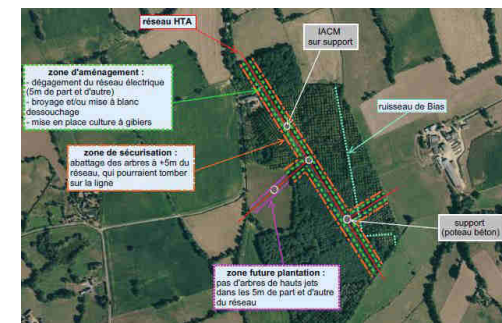


Secteurs identifiés en 2019

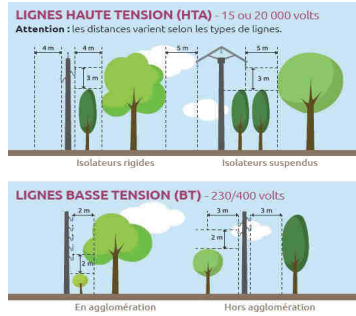
La Colasière 53440 GRAZAY



Le Fay 53160 JUBLAINS



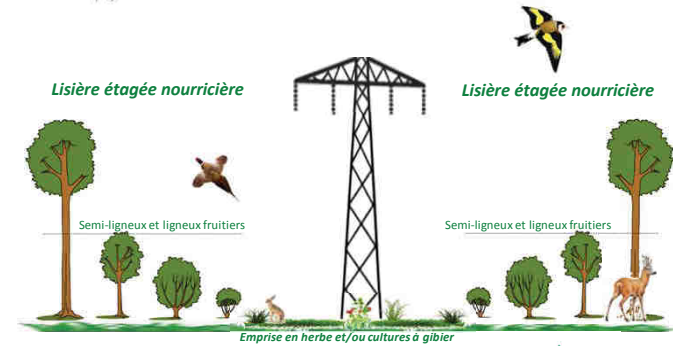
Quelques rappels



Les matériels d'équipement de lignes électriques - isolateurs et conducteurs en particulier - peuvent être affectés par des plombs de chasse, et en conséquence rendre la ligne indisponible.



Aménagements possibles pour la biodiversité



Contact
 Jean-Luc Alluard
 T : +33 (0)2
 M : +33 (0)6
 jean-luc.alluard@enedis.fr

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official



À la chasse

Les chasseurs unis et solidaires sur le terrain



Merci pour
votre
attention

92^{ème} Assemblée
Générale
2019
samedi 27 avril

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Mayenne